

# LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Mars 2024 | N° 84



**2<sup>ÈME</sup> OPÉRATION « DU GIBIER À LA CANTINE »**

**NATURE ET CHASSE EN FÊTE 2024**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024**

# SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Ce que votre fédé Haut-Marnaise a fait pour vous cet hiver
- 06 /** - Portrait
- 07 /** - 2<sup>ème</sup> opération « Du gibier à la cantine »
- 08 /** - Saisie des demandes de plan de chasse 2024/2025
- 10 /** - Nature et chasse en fête 2024
- 12 /** - Assemblée générale 2024
- 14 /** - Calendrier des formations de la fdc
- 16 /** - Activités de la fdc en images
- 17 /** - Cotation des trophées
- 18 /** - La saison des plantations est lancée !
- 29 /** - Calendrier des réunions et des formations 2024
- 23 /** - Sensibilis'haie
- 25 /** - Le vison d'Amérique
- 26 /** - Suivis des grèves en Haute-Marne
- 28 /** - Layons de tir en battue : quelques avantages indéniables
- 30 /** - Manifestation Nature en Fête à Fontainebleau
- 31 /** - Un sanglier bien armé
- 32 /** - Téléthon, chasseurs... le grand week-end de la solidarité
- 33 /** - Quand les chasseurs collaborent avec les marcheurs
- 34 /** - Résultats des analyses SAGIR 2023
- 35 /** - Maladie d'Aujeszky des nouvelles de l'étude nationale
- 36 /** - Un premier sanglier en battue pour Elina  
- Premier permis, premier sanglier au tableau pour Valentin
- 37 /** - Une belle recherche réussie après une première poursuite !
- 38 /** - Saucisses de sanglier aux châtaignes
- 39 /** - Dates à retenir



**Directeur de la publication :**  
M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.  
Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871  
Numéro de CPPAP 0525 G 88877

**Rédaction et administration :**  
Siège de la Fédération  
16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX  
Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59  
E-Mail : [technique@fdc52.fr](mailto:technique@fdc52.fr) - [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)  
N° INSS 1250-4408

**Photo de couverture :** D. GEST  
**Crédits photos :** FDC 52 et D. GEST  
**Conception et réalisation :**  
Imprimerie a.mercy • Langres



Amies, Amis chasseurs,

La saison arrive à sa fin et j'espère qu'elle aura suscité son lot d'émotions et de bons moments passés avec vos amis. Quelques incidents sont venus ternir le tableau et auraient pu être dramatiques : balle traversant une route, balle finissant à travers une porte d'habitation... Ces faits sont intolérables ! La sécurité doit primer sur toutes les actions de chasse. Votre

Fédération va encore œuvrer pour renforcer la sécurité de nos pratiques : moyens de communications, formations...

Ce début d'année a été consacré à l'écriture et à l'adoption du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Il devrait être passé en consultation au public et signé quand vous lirez ces lignes. Les nouveautés pour la saison à venir : plan de chasse cervidés, sécurité, agrainage, simplification et communication. Vous retrouverez le tout détaillé dans un flash spécial SDGC que chaque chasseur recevra au printemps.

Sur le plan de la communication, les 2 opérations venaison dans les cantines menées avec le Conseil Départemental de Haute-Marne ont été un succès. L'opération chasseresse a encore permis d'accueillir des non initiées ravies de leur découverte... peut-être de nouveaux chasseurs à venir !

Concernant notre action sur l'environnement, les plantations de haies ont été réalisées sur plus de 25 communes différentes avec des intervenants très différents : communes, écoles, associations, foyers de personnes handicapées, chasseurs, particuliers, agriculteurs... Près de 400 enfants enchantés de planter leur arbre ont été réunis sur ces opérations. Un grand merci à tous ces acteurs.

Au bilan de la chasse, le niveau de réalisation en sangliers, très élevé, reflète des niveaux de populations importants dans certains secteurs et donc des risques de dégâts importants au printemps.

Nous avons construit un budget prévisionnel pour 2024-2025 qui, grâce aux subventions de l'Etat dans le cadre des accords nationaux (environ 500 000 €), devrait permettre de retrouver un équilibre des réserves et une capacité d'amortisseurs lors des grosses fluctuations.

La contrepartie de cette participation exceptionnelle de l'Etat, c'est un engagement à baisser d'un tiers les surfaces détruites par rapport à 2019. En Haute-Marne cela signifie que nous ne devons plus dépasser les 1 000 ha détruits. Cet objectif sera décliné dans chaque unité de gestion.

Enfin, la Fédération renouvelle la manifestation Nature et Chasse en Fête à Joinville les 18 et 19 mai prochains, ouverte à toutes et tous, vous pourrez y découvrir l'exposition de trophées de cerfs, le marché du terroir et cette année un grand village « chiens » ! Nous vous attendons nombreux pour passer un week-end détente et découverte.

Le Président,  
**Thomas CORVASCE**



## DECEMBRE

- ⊖ Traitement des validations de permis de chasser
- ⊖ Gestion des dossiers de dégâts, gestion des conflits agricoles
- ⊖ CLC des 2èmes attributions de bracelets SAI
- ⊖ Distribution des bracelets de plan de chasse
- ⊖ Préparation du Chasseur Haut-Marnais de mars 2024
- ⊖ Participation à des groupes de travail sur la valorisation de la viande de venaison : en liaison avec le Conseil Départemental et les opérations dans les collèges
- ⊖ Préparation Nature & Chasse en fête 2024
- ⊖ Traitement des dossiers d'inscription à l'examen du permis de chasser
- ⊖ Préparation de la 2ème opération du gibier dans les cantines
- ⊖ Journées d'appui à la création des comptes SIA : 3 personnels FDC, 1 administratrice FDC et 1 bénévole. Près de 115 personnes ont été aidées.
- ⊖ SMS sécurité envoyés à tous les chasseurs
- ⊖ Comptages de cerf
- ⊖ Plantations de haies
- ⊖ Animations nature avec communes et scolaires
- ⊖ Groupe financement pour travailler sur les hypothèses de financement des dégâts pour 2024/2025
- ⊖ Comptages d'oiseaux (avec ISNEA)
- ⊖ Travail sur des dossiers nationaux à ampleur comme Aujeszky
- ⊖ Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : négociation et CDCFS



## JANVIER

- ⊕ Préparation du Chasseur Haut-Marnais de mars 2024
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts
- ⊕ Distribution des bracelets de plan de chasse
- ⊕ Préparation Nature & Chasse en fête 2024
- ⊕ Préparation des CLC Chevreuils et grands cervidés pour 2024/2025
- ⊕ Traitement des dossiers d'inscription à l'examen du permis de chasser
- ⊕ 2ème Opération du gibier dans les cantines : semaine du 15 janvier spécial sanglier
- ⊕ Comptages de cerf, d'oiseaux d'eau
- ⊕ Plantations de haies, animation
- ⊕ Préparation budgétaire pour 2024/2025
- ⊕ Paiement des dossiers dégâts 22/23 et 1ère récolte 23/24
- ⊕ Gestion des conflits entre chasseurs

## FÉVRIER

- ⊕ CLC Chevreuil et grands cervidés
- ⊕ Finalisation du Chasseur Haut-Marnais de mars 2024
- ⊕ Distribution des bracelets de plan de chasse
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts
- ⊕ Préparation Nature & Chasse en fête 2024
- ⊕ Traitement des dossiers d'inscription à l'examen du permis de chasser
- ⊕ Conseil d'Administration
- ⊕ Comptages de cerf

# PORTRAIT

**Dans ce numéro, nous allons vous présenter Arnaud Marasi Technicien à la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne depuis 1998.**

Arnaud a commencé sa carrière par un service national environnement pendant un an, où il passait un tiers de son temps à la Fédération au sein du service technique et les deux autres tiers à l'ONC basé sur le lac du Der pour réaliser les suivis d'oiseaux migrateurs et d'espèces paludicoles (oiseaux vivants dans les roselières).

Après avoir passé un BAC STAE au lycée agricole à Choignes, il a poursuivi ses études à Vendôme dans le Loir-et-Cher pour préparer un BTA (Brevet de Technicien Agricole) option gestion de la faune sauvage, aménagement de l'espace rural. Durant cette année de formation, Arnaud a fait un stage de deux mois à la FDC 52 et son rapport de stage avait pour thème l'instauration du plan de chasse sanglier sur le département.



De retour aux sources, diplôme en poche, soutenu et conseillé par Didier Breton, Technicien supérieur et Lucette Pellegrini, Directrice de l'époque, le Président de la Fédération, Gilbert Clop l'embauche sous forme d'emploi jeune pendant cinq ans. Par la suite, il signera un CDI, d'abord en tant qu'agent de développement et responsable du plan de chasse sanglier. Il en profitera pour enchaîner diverses

formations telles que formateur au permis de chasser ou encore estimateur en dégâts de gibier...

Il prendra par la suite la responsabilité de plusieurs secteurs dans le département (Bologne, Bourmont, Chaumont, Corgebin, Ecot, l'Etoile, Moiron, Montigny et Nogent).

Arnaud chasse depuis 26 ans, il pratique tout type de chasse sans exception mais préfère avant tout le travail avec ses chiens, être en contact direct avec ses vraies valeurs (terrien et épicurien dans l'âme).

Sa passion première est la pêche, principalement à la truite puisqu'il la pratique depuis l'âge de 6 ans. Il touche à tout et pratique toutes sortes d'activités comme le VTT, la moto, la randonnée, le jardinage, le bricolage. Il apprécie entretenir son verger et ses plans truffiers, mais ce qu'il aime avant tout c'est de partager toutes ces activités avec Léonie et Judith, ses deux filles pour leur inculquer toutes ces valeurs importantes à ses yeux.

Aimant le contact avec les gens, principalement les ruraux, il en apprécie d'autant plus son travail. Arnaud est un homme généreux et simple



# « DU GIBIER À LA CANTINE »

Le 18 janvier, les cantines de 20 collèges du département ainsi que l'école privée de l'Assomption de St Dizier ont servi du gibier au déjeuner des enfants lors de la deuxième journée de l'opération. Le but est de favoriser les filières courtes et de faire découvrir aux collégiens cette viande aux multiples vertus. Le gibier est une viande aux grandes valeurs nutritives, très diététique.

Le Conseil Départemental de la Haute-Marne et la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne se sont associés, pour la deuxième fois, pour proposer « du gibier à la cantine ».

Pour cette deuxième édition, les chefs de cuisine ont préparé des plats autour de la viande de sanglier. L'idée est de favoriser les filières locales et courtes et de valoriser les ressources de la venaison.

La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne a monté le projet et grâce à près de 30 sociétés de chasse volontaires, 46 sangliers ont ainsi été collectés pour un poids total de viande transformée de quasiment 600 kg, qui ont été acheminés par des administrateurs volontaires de la Fédération des Chasseurs et offerts aux collèges. Les cuisiniers des cantines étaient ravis et dans 95% des cas, ils ont même souhaité prendre des kilos de viandes supplémentaires par rapport à leur commande initiale. L'ensemble de la viande a été offerte et cuisinée pour le plus grand plaisir des enfants.

Les frais de transport et de transformation ont été pris en charge par le Conseil Départemental et la FDC 52 permettant ainsi d'offrir de la viande locale et de qualité à nos enfants.

Encore un grand merci pour votre geste et votre bonne volonté, c'est l'image de la chasse qui en sort grandie.

Nous espérons pouvoir renouveler ces opérations la saison prochaine et compter sur vous.

**Le chef ravi reçoit la viande  
à l'école de l'Assomption**

### Les vertus de la viande de gibier

La viande de gibier est une viande naturelle, fine et savoureuse. Elle fait partie intégrante du patrimoine gastronomique français en étant mis en valeur par les grands chefs dont Guillaume Gomez.

Au-delà de ses vertus gustatives, cette viande de gibier présente des avantages qualitatifs. Elle est source importante de vitamines A et C, de calcium, de fer et de nutriments. Elle est riche en protéines et faible en matière grasse. Pauvre en sel et en cholestérol, elle favorise la santé cardiovasculaire et contribue à l'entretien de la masse musculaire. Cette viande est extrêmement diététique et ne fait pas grossir.

La viande de gibier est aussi présentée comme une viande « Zéro carbone ». Les animaux sauvages ont un impact limité sur la pollution de l'eau et de l'air. Et comme le gibier a une activité physique intense, il est musclé et contient plus de protéines que de graisses. Cela en fait une viande diététique !



# SAISIE DES DEMANDES

## DE PLAN DE CHASSE 2024/2025

La saisie des demandes de plan de chasse sur l'Espace Adhérent est une procédure bien intégrée par les adjudicataires du département. Il est utile, malgré tout, de rappeler quelques informations importantes car cette démarche constitue un passage obligé pour disposer à temps des bracelets.

La FDC 52 chargée des plans de chasse est la seule interlocutrice actuelle pour les chasseurs.

Vers le 20 février, un mail informera les détenteurs de plan de chasse de l'activation de la fenêtre de saisie des demandes de plans de chasse **du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2024**. Passée cette date, l'accès ne sera plus possible et rendra compliqué l'obtention d'un plan de chasse pour les retardataires. Les demandes de plan de chasse sanglier et cervidés ne seront accessibles que si les bilans petits gibiers / nuisibles et les bracelets non utilisés sont intégralement renseignés.

Pour les forêts domaniales, c'est uniquement l'Office National des Forêts qui est habilité à saisir les informations.

**Une demande de mutualisation** des décisions fédérales de plan de chasse pour des territoires situés **dans une même unité de gestion** est possible. Elle fera l'objet d'un contrôle pour en vérifier la pertinence. C'est une autorisation annuelle écrite qui permettra ensuite au détenteur de plan de chasse de mettre en œuvre cette mutualisation. L'imprimé est disponible sur l'Espace Adhérent dans la rubrique "Circulaires". Il devra parvenir à la FDC 52 **au plus tard le 10 mars 2024**.

La mutualisation peut être accordée ou non selon le contexte et elle n'est donc pas automatique.

Pour les forêts en cours de location, l'adjudicataire sortant est tenu de saisir la réalisation de ses tableaux. Par contre, c'est le propriétaire qui devra faire la demande. Ne disposant pas de moyen d'accès à un Espace Adhérent, il devra prendre contact avec la Fédération des Chasseurs au 03.25.02.47.38.

**Pour un même demandeur, si la surface du territoire est susceptible d'être modifiée, il faut impérativement le préciser en cochant la phrase "Mon parcellaire a été modifié depuis ma dernière déclaration" sur l'Espace Adhérent. Il faut aussi modifier les surfaces en saisissant les nouvelles superficies bois et plaine par commune dans le tableau.** Si cela concerne des surfaces supplémentaires, les justificatifs de plan de chasse devront être adressés **avant le 10 mars 2024 à la FDC 52**. Passée cette date, les nouvelles surfaces ne pourront être intégrées par la FDC que pour la saison suivante soit en 2025/2026. Le demandeur devra saisir les références de ses nouvelles surfaces sur l'application dédiée dans son Espace Adhérent via le lien envoyé par mail.

Attention ! En application d'un arrêté préfectoral datant de 2007, "toute modification de territoire qui ne concerne pas au moins 5 ha d'équivalent bois ne sera prise en compte qu'au bout de 3 ans, à l'exception de l'addition de parcelles qui permettent de relier deux lots de chasse".

L'instruction des demandes de plan de chasse constitue un travail long et fastidieux qui impose de connaître au plus tôt les surfaces concernées. Le non-respect des échéances peut par contre retarder considérablement la délivrance des bracelets pour la chasse à l'approche voire pour la chasse en battue.



## RAPPEL

Toute facture de plan de chasse qui n'aura pas été réglée entraînera le blocage de l'Espace Adhérent et de l'obtention des plans de chasse pour la saison 2024/2025.

## PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler vos factures en plusieurs fois par chèques. Les paiements pourront être échelonnés jusqu'au 30 novembre dernier délai, mais l'intégralité des chèques devra être déposée à la FDC 52.

## BRACELETS NON UTILISÉS

Nous invitons les bénéficiaires de plan de chasse à nous restituer les bracelets non utilisés afin de les recycler.

## PLAN DE CHASSE LIÈVRE

Les détenteurs de droit de chasse dans l'emprise du GIC du Sud Haut-Marnais sont soumis à un plan de chasse pour le lièvre. L'accès à la saisie est retardé début avril de façon à ce que les chasseurs disposent des résultats de comptage (courant mars) pour dimensionner leur demande.

**Nous vous rappelons que les bracelets lièvre ne seront délivrés qu'aux détenteurs à jour du paiement de l'adhésion territoire 2024/2025 (qui devra se faire avant l'envoi des bracelets prévu le 30 août).**



# NATURE ET CHASSE EN FÊTE 2024

Après une première année riche avec le redémarrage de l'exposition des trophées de cerfs accompagnée de son traditionnel marché du terroir, la Fédération a décidé de renouveler l'opération cette année, pour une deuxième édition de notre week-end Nature et Chasse en Fête à Joinville.

La première ayant été une réussite, avec plus de 5 000 visiteurs sur les deux jours, la Fédération est ravie de pouvoir de nouveau vous inviter :

**Au Château du Grand Jardin à Joinville  
le Week-End des 18 et 19 Mai 2024,  
Pour la deuxième édition de Nature et Chasse en Fête**

Les nombreux visiteurs pourront apprécier le cadre exceptionnel du château et de ses jardins.

Cette édition sera la continuité de ce qui a fait son succès, avec un accent tout particulier sur nos amis canins.

**Nouveauté :** Un village autour du chien sera installé sur la partie du « petit bois » avec :

- ⊕ La nationale d'élevage du club du Warthelund.
- ⊕ De nombreuses meutes de nos amis de l'AFACCC (Chiens courants).
- ⊕ Les associations spécialisées.
- ⊕ Les stands des exposants dédiés aux chiens et à la chasse.

Les traditionnelles animations seront présentes :

- ⊕ La présentation des trophées de cerfs récoltés cette saison, dans la salle d'apparat du château, restera le point d'orgue de l'évènement. Elle sera complétée par un volet découverte de l'espèce cerf et sa gestion.
- ⊕ Plusieurs visites guidées du château et de son patrimoine seront proposées.
- ⊕ L'espace dédié aux photos, dessins, peintures et sculptures animalières.

⊕ Le Marché du terroir, où de nombreux exposants majoritairement locaux dans des domaines aussi variés que l'élevage avicole, les produits gourmands, la vannerie, la décoration, les vêtements et produits chasse seront présents.

Des animations pour tous sont renouvelées sur des thèmes nouveaux :

- ⊕ Le Rallye Nature permettra aux enfants de 6 à 12 ans d'évoluer à travers les jardins du château à la découverte de différentes animations ludiques, animées par différents partenaires de la Fédération.
- ⊕ Tout au long du week-end, les petits et grands pourront découvrir le magnifique parc du château, lors d'une chasse au trésor.
- ⊕ La découverte de sensations fortes avec l'utilisation d'un casque de réalité virtuelle (chasse 3D).
- ⊕ La journée du samedi sera animée par des artistes musicaux et un concert quinquette de 17h à 19h.
- ⊕ Le dimanche, nous retrouverons les sonneurs des Echos du Vallage

**Ouverture le samedi 18 mai de 10h à 20h et le dimanche 19 mai de 10h à 18h**

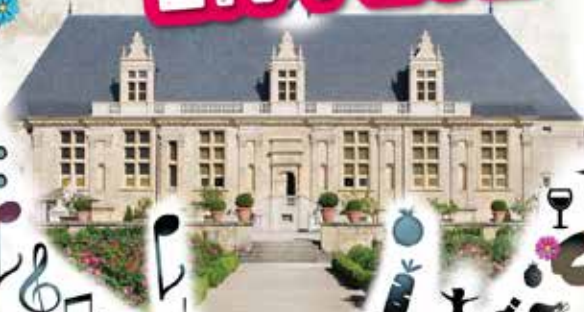
**Entrée et accès aux différentes animations : GRATUITS**

**Possibilité de restauration sur place.**

**Dépôt des trophées de cerfs au siège de la FDC 52 à Chaumont, du 22 avril au 30 avril 2024.**

CHÂTEAU DU GRAND JARDIN - JOINVILLE

# NATURE ET CHASSE EN FÊTE



**VILLAGE  
CHIEN**

**ANIMATION  
POUR ENFANTS  
EN CONTINUE**

**RALLYE  
NATURE**

**Samedi 14h**

**PRODUITS  
DU TERROIR**

**CONCERT  
GRATUIT  
COLLECTIF  
D'ARTISTES  
MUSICAL  
«TOUT TERRAIN»**



**Samedi 18h**

**EXPO DES  
TROPHÉES**

**18 & 19 MAI 2024 À PARTIR DE 10H**

**ENTRÉE GRATUITE - RESTAURATION POSSIBLE SUR PLACE**

**+ D'INFOS SUR [WWW.FDC52.FR](http://WWW.FDC52.FR)**

Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Haute-Marne

Ne pas jeter sur la voie publique - Créateur d'espaces naturels d'exception - 03 27 27 68 88

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Le Conseil d'Administration organise l'Assemblée Générale statutaire annuelle sous forme d'une consultation dématérialisée.

Depuis plusieurs années maintenant, la participation des chasseurs étant plus importante lors des AG dématérialisées nous incite à continuer. De plus, les échanges lors des réunions de pré AG sont souvent plus nombreux et constructifs. C'est pourquoi nous continuons sur cette formule.

Le vote électronique se fera du **vendredi 19 avril 2024 8 h au lundi 22 avril 2024 minuit**.

Chaque adhérent sera informé par mail des modalités pour participer à cette consultation.

Les réunions de pré AG seront organisées au préalable en avril. L'objectif est de vous présenter de manière interactive les résultats et échanger avec les détenteurs de plan de chasse et les chasseurs. Vous recevrez prochainement les informations pour y participer.

1. Mardi 9 avril à 18 h à la Salle des Fêtes de Semoutiers
2. Jeudi 11 avril à 18 h à la Salle du Foyer Jeanne d'Arc de Montigny
3. Lundi 15 avril à 18 h à la Salle des Fêtes de Poissons
4. Mercredi 17 avril à 18 h à la Ferme Diderot de St Geosmes

Il est important pour le Président et le Conseil d'Administration de vous écouter et de répondre à vos nombreuses interrogations.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale et la consultation en ligne pour 2024 porteront sur :

- Rapport moral,
- Rapport d'activité,
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2023,
- Fixation des prix 2024/2025 (adhésion territoire, timbres de validation, bracelets, contribution dégâts, contrat de service),
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2024/2025,
- Validation du budget prévisionnel 2024/2025,
- Vote des résolutions (quitus au CA, affectation des résultats),
- Réponse aux questions officielles reçues.

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, elle doit être présentée, soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins 50 adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit 20 jours avant. Les questions doivent être :

- soit déposées au siège social de la Fédération des Chasseurs pour le vendredi 29 mars 2024, à 17h00, dernier délai,
- soit postées le vendredi 29 mars 2024, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

## CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

### PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »  
30 Route de Dijon  
52200 SAINTS-GEOSMES  
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance  
52000 CHAUMONT  
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30  
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

## COMMENT VOTER POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Allez sur [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)

onglet « Espace Adhèrent saisie des parcelles et votes »



Allez directement sur <https://fdc52-2.retrievea.fr/html/Connexion.aspx>



### POUR LE VOTE DE VOTRE TERRITOIRE

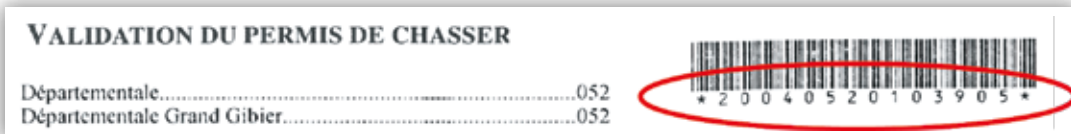
Saisissez en « identifiant » votre matricule (6 chiffres commençant par 52XXXX).

Le mot de passe est celui de votre Espace Adhèrent.

### POUR LE VOTE EN TANT QUE CHASSEUR INDIVIDUEL

Saisissez votre identifiant de validation (14 chiffres présents sous le code-barres de votre validation 2023/2024).

Mot de passe : votre date de naissance (JJ/MM/AAAA).



**Vous arrivez sur le scrutin.**

Pour chaque point à voter, vous avez des documents de présentation pour vous aider à prendre votre décision.

**Consultez les documents et votez.**

# CALENDRIER DES FORMATIONS DE LA FDC

La FDC 52 vous propose son calendrier des formations. Pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter son service administratif.



"Préparation à l'examen du permis de chasser"  
Formations théorique et pratique  
3 sessions de mars à juillet.



"Formation Examen Initial de la Venaison"  
Samedi 23 mars 2024.



"Formation Corvidés"  
Vendredi 5 avril 2024.



"Formation 1<sup>er</sup> secours aux chiens"  
Vendredi 31 mai 2024.



"Stage piégeage"  
Mercredi 19 et jeudi 20 juin 2024.

"Journée de formation obligatoire  
à la pratique de la chasse à l'arc"  
assurée par l'ASCA 52  
Samedi 20 avril 2024



"Formation sécurité - Organisateur de chasse"  
Samedi 22 juin et samedi 7 septembre 2024.



# ACTIVITÉS DE LA FDC EN IMAGES



7 décembre 2023 : Intervention de l'OFB sur le loup lors de la CLC Chevillon – GIC Pavillon qui s'est déroulée à Montreuil sur Thonnance



12 décembre 2023 : CLC Sanglier sur la zone de l'Etoile à la FDC à Chaumont

**Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage**

Du **22** au **25**  
mars **2024**

Parc des Expositions  
L'Île l'Aumôtre - 78200 Maucourt-la-Jolie

**La passion absolue**  
de l'art de vivre cynégétique

*S'équiper | Partager | Voyager | Rencontrer*

[www.salondelachasse.com](http://www.salondelachasse.com) 01 34 78 98 45  





# COTATION DES TROPHÉES

En Haute-Marne, nous sommes 2 cotateurs, membres de l'A.F.M.T. (Association Française de Mensuration des Trophées) Christian Bolmont et moi-même, Michel Valette.

Nous utilisons les formules de cotation du CIC (Conseil International de la Chasse).

La chasse n'est pas une compétition et la cotation des trophées n'a pas pour vocation première de flatter l'ego des chasseurs qui ont eu la chance de récolter un grand trophée puisqu'il suffisait d'être au bon endroit, au bon moment et de ne pas rater son tir.

A l'exposition annuelle obligatoire des trophées de cerfs, les cotations permettent de définir des critères par trophée exposé et de suivre, d'une année sur l'autre leurs variations. Certains visiteurs sont très intéressés par ces cotations. Pour l'espèce cerf, la plus cotée avec le brocard, les trophées, en fonction de leurs nombres de points, sont classés en 3 médailles : + de 170 pts = bronze, + de 190 pts = argent, + de 210 pts = or.

Pour qu'une fiche de cotation puisse être

homologuée, il faut qu'elle soit complètement renseignée : Date d'obtention, origine du trophée, tir, vénerie ou trouvé, département de provenance, n° du bracelet, lieu (massif, bois, forêt), nom et prénom du propriétaire, adresse postale, adresse mail pour le retour de la fiche homologuée.

Chaque année, lors de l'exposition annuelle des trophées de cerfs, nous avons les plus grandes difficultés à renseigner toutes les fiches.

**C'est pourquoi, merci aux tireurs qui souhaitent faire coter leur trophée, de prendre la précaution, avant de le déposer à la FDC, de joindre une étiquette mentionnant les renseignements nécessaires ou de les donner à la personne qui le réceptionne.**

Pour éviter l'effet "compétition" dont je parlais plus haut, l'A.F.M.T. jusqu'à présent, refusait l'attribution de diplômes et médailles. Mais comme nous sommes membres du CIC et que tous nos voisins le font, il est désormais possible de recevoir, sur demande, une attestation de cotation et une médaille : bronze, argent ou or. Ces attestations et médailles sont payantes, les demandes sont à adresser à :

Jean-Philippe Chavane de Dalmassy  
7 Kerbrezel

56680 Plouhinec

Tél : 06 08 18 10 57 – jpchavane@aol.com

Michel VALETTE  
A.F.M.T. - CIC



LES DERNIÈRE ACTUS  
DE VOTRE FDC SONT SUR FACEBOOK

*Rejoignez-nous!*

[WWW.FACEBOOK.COM/FDCHAUTEMARNE](http://WWW.FACEBOOK.COM/FDCHAUTEMARNE)

# LA SAISON DES PLANTATIONS EST LANCÉE !

Comme chaque année, la FDC 52 œuvre dans tout le département pour aménager notre territoire. Cette année, ce sont plus de 8 km de haies qui seront plantées mais également 5 vergers de sauvegarde et la restauration d'une mare.

Le jeudi 14 décembre 2023, les élèves de 1<sup>ère</sup> de Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune Sauvage de la MFR de Buxières les Villiers sont venus à Blessonville planter une haie de 800 m. Malgré le météo peu clémente ce jour-là, les planteurs ne se sont pas découragés et ont mis en terre près de 1 600 arbres et arbustes.

L'agriculteur très satisfait du déroulement de cette action souhaite réitérer à l'avenir ce type de journée pour ses futurs projets de plantation.



Une plantation de haie sous la pluie



Les élèves de 1<sup>ère</sup> GMNF de la MFR de Buxières les Villiers après la plantation, fiers de leur labeur

## ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39



Retrouver nos armes sur notre site internet  
→ [www.armurerie-laurain-meunier.fr](http://www.armurerie-laurain-meunier.fr)



TARIF SPÉCIAL  
MUNITIONS  
TOUS CHASSEURS

**-15%**  
À PARTIR DE  
3 BOÎTES  
ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant  
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €  
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme

Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

# CALENDRIER

## DES RÉUNIONS ET DES FORMATIONS 2024

JANVIER		FEVRIER		MARS	
L1	FERIE	J1		V1	CLC CERVIDÉS
M2		V2		S2	
M3		S3		D3	
J4		D4		L4	CLC CERVIDÉS
V5		L5	CLC CERVIDÉS	M5	
S6		M6		M6	
D7		M7		J7	
L8		J8		V8	
M9		V9		S9	
M10		S10		D10	RETOUR DEMANDE MUTUALISATION PLAN DE CHASSE
J11		D11		L11	
V12		L12	M12		
S13		M13	M13		
D14		M14	J14		
L15		J15	V15		
M16		V16	S16		
M17		S17	D17		
J18		D18	L18		
V19		L19	M19	FORM TH PERMIS 1	
S20		M20	M20	FORM TH PERMIS 1	
D21		M21	J21		
L22		J22	V22		
M23		V23	S23	FORMATION VENAISON	
M24		S24	D24		
J25		D25	L25		
V26		L26	M26		
S27		M27	M27		
D28		M28	J28		
L29		J29	V29		
M30			S30		
M31			D31	RETOUR CARNET BÉCASSES	

Réunion
  Formations
  1<sup>ère</sup> session Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Saisie demandes initiales plan de chasse cervidés et sanglier : période de saisie des demandes de plan de chasse cervidés et sanglier et des bilans

AVRIL

MAI

JUIN

L1	FERIE		M1	FERIE		S1			
M2	CLC SAI		J2	FORM TH PERMIS 2		D2			
M3	CLC SAI	FORM P PERMIS 1	V3	FORM TH PERMIS 2		L3			
J4	CLC SAI	FORM P PERMIS 1	S4			M4	FORM TH PERMIS 3		
V5	CLC SAI	FORMATION CORVIDÉS	D5			M5	FORM TH PERMIS 3		
	FORM P PERMIS 1								
S6			L6			J6			
D7			M7			V7			
L8	CLC SAI		M8	FERIE		S8			
M9		PRÉ AG SEMOUTIERS	J9	FERIE		D9			
M10			V10	FERMETURE FDC		L10	EX PERMIS 2		
J11		PRÉ AG MONTIGNY	S11			M11	EX PERMIS 2		
V12			D12			M12	EX PERMIS 2		
S13				L13			J13		
D14			M14			V14			
L15	CLC SAI	PRÉ AG POISSONS	M15			S15			
M16			J16			D16			
M17		PRÉ AG SAINTS-GEOSMES	V17			L17	FORM P PERMIS 3		
J18			S18	EXPO TROPHÉES CHÂTEAU DE JOINVILLE		M18	FORM P PERMIS 3		
V19			D19			M19	FORM P PERMIS 3	FORMATION PIÉGEAGE	
S20		FORMATION CHASSE À L'ARC	AG FDC DÉMATÉRIALISÉE	L20	FERIE		J20	FORMATION PIÉGEAGE	
D21		M21		RÉCUPÉRATION TROPHÉES		V21			
L22	CLC SAI	M22				S22	FORMATION SÉCURITÉ AUTOUR DE LANGRES		
M23		J23						D23	
M24	DÉPÔT TROPHÉES À LA FDC S2	EX PERMIS 1	V24	RÉCUPÉRATION TROPHÉES		L24			
J25		EX PERMIS 1	S25			M25			
V26		EX PERMIS 1	D26			M26			
S27			L27			FORM P PERMIS 2	J27		
D28			M28			FORM P PERMIS 2	V28		
L29			M29			FORM P PERMIS 2	S29	FORM CHASSE A	
M30			J30					D30	
			V31			FORMATION CHIEN			

- Réunion
  - Formations
  - 1<sup>ère</sup> session Permis de chasser
  - 2<sup>ème</sup> session Permis de chasser
  - 3<sup>ème</sup> session Permis de chasser
- Form th permis : formation théorique permis de chasser  
 Form P permis : Formation pratique permis de chasser - Form C permis : Formation complémentaire permis  
 Form chasse A : Formation chasse accompagnée  
 Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser  
 AG FDC : Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
L1		J1		D1	
M2		V2		L2	
M3		S3		M3	
J4		D4		M4	
V5		L5		J5	
S6		M6		V6	
D7		M7		S7	FORMATION SÉCURITÉ
L8		J8		D8	FORMATION GP
M9		V9		L9	
M10	EX PERMIS 3	S10		M10	
J11	EX PERMIS 3	D11		M11	
V12	EX PERMIS 3	L12		J12	
S13		M13		V13	
D14	FERIE	M14		S14	FORMATION GP
L15		J15	FERIE	D15	
M16		V16	FERMETURE FDC	L16	
M17		S17		M17	
J18		D18		M18	
V19		L19		J19	
S20		M20		V20	
D21		M21		S21	
L22		J22		D22	
M23		V23		L23	
M24		S24		M24	
J25		D25		M25	
V26		L26		J26	
S27		M27		V27	
D28		M28		S28	
L29		J29		D29	
M30		V30		L30	RETOUR BILAN PIÉGÉAGE
M31		S31			

■ Formations    ■ 3<sup>ème</sup> session Permis de chasser  
 Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser  
 Formation GP : Formation garde particulier

OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
M1		V1	FERIE	D1	
M2		S2		L2	CLC SAI
J3		D3		M3	
V4		L4		M4	
S5		M5		J5	
D6		M6		V6	
L7		J7		S7	
M8		V8		D8	
M9		S9		L9	CLC SAI
J10		D10		M10	
V11		L11	FERIE	M11	
S12		M12		J12	
D13		M13		V13	
L14		J14		S14	
M15		V15		D15	
M16		S16		L16	CLC SAI
J17		D17		M17	
V18		L18		M18	
S19		M19		J19	
D20		M20		V20	
L21		J21		S21	
M22		V22		D22	
M23		S23		L23	
J24		D24		M24	
V25		L25		M25	FERIE
S26		M26		J26	
D27		M27		V27	
L28		J28		S28	
M29		V29		D29	
M30		S30		L30	
J31				M31	

 Réunion

# SENSIBILIS'HAIE

Le projet Sensibilis'haie est un projet national organisé en partenariat avec les communes afin d'implanter des haies champêtres et de sensibiliser le grand public sur les intérêts des haies. Ce sont 15 communes du département qui se sont mobilisées cet hiver : Andelot-Blancheville, Roôcourt la Côte, Vesaignes sous Lafauche, Prez sous Lafauche, Changey, Ormancey, Longeau-Percey, Viéville, Eclaron, Echenay, Planrupt, Montier en Der, Doulevant le Château, Leffonds et Epizon.

Cette année, c'est notre apprenti, Nathan Viollet, qui a eu en charge ce dossier.

Les haies plantées sont constituées de 50 plants d'arbres et d'arbustes locaux. Elles ont été, pour la plupart, plantées par les écoles des communes participantes avec l'aide de chasseurs, d'agriculteurs, d'élus locaux ou encore d'associations locales.

Ces journées de plantation, souvent accompagnées d'une animation préalable, ont été riches en informations et en rencontre, le tout dans la bonne humeur.



A Longeau, plantation le 21 décembre 2023. La quinzaine d'enfants des classes CP et CE1 ont planté des arbustes sous une fine pluie.



Plantation le 16 décembre 2023 avec les élus, les habitants et les enfants de la commune de Vesaignes sous Lafauche



Plantation le 18 décembre 2023 avec les élus d'Andelot-Blancheville

Chaque haie est agrémentée d'un panneau explicatif de l'action et de son intérêt.  
Nous remercions toutes les communes et bénévoles pour leur volonté et dynamisme.



**Le 11 janvier 2024, Julie d'Abzac technicienne explique les intérêts des haies aux enfants en vue de la plantation à Viéville de l'après-midi.**



**Plantation de haie à Planrupt avec les écoles maternelle et élémentaire de la commune le 22 décembre 2023**

**Plantation avec les enfants de l'école de Viéville (CE1, CE2, CM1 et CM2)**





# LE VISON D'AMÉRIQUE

## Présentation d'une espèce exotique envahissante.

Le Vison d'Amérique est une espèce invasive originaire d'Amérique du Nord. Des élevages en Russie et en Europe se sont formés pour l'utilisation de leur fourrure. En France les traces des premières importations de cette espèce remontent aux

années 1926, où les élevages prennent place surtout en Alsace. Les populations de Visons d'Amérique en France proviennent d'individus qui se sont échappés ou qui ont été lâchés volontairement de ces élevages.



Vison d'Amérique (ESOD)



Vison d'Europe (protégé)

Le vison d'Amérique a un corps allongé avec des pattes courtes et une longue queue. Les mâles peuvent atteindre un poids de 900 g à 2 kg avec une longueur qui varie de 58 à 70 cm, alors que les femelles n'atteignent que 600 g à 1.2 kg pour une longueur de 40 à 65 cm. Leur fourrure à l'état naturel est uniformément sombre, qui peut varier jusqu'au noir, avec des reflets plus ou moins roux. Il peut, très bien, être confondu avec son cousin le Vison d'Europe. Un seul point les différencie, c'est la tache de leur museau. Le Vison d'Amérique n'a une tache blanche que sous le museau alors que le Vison d'Europe lui a une tache blanche qui prend tout le museau et le contour du nez.

Ce mammifère est un prédateur carnivore qui vit à proximité de milieux aquatiques et qui se nourrit d'autres mammifères au détriment de la biodiversité. Il va se nourrir d'oiseaux qui nichent au sol, de poissons ou encore d'amphibiens. Ce prédateur vorace se nourrit également au détriment des espèces indigènes qui rentrent alors en compétition au niveau de l'alimentation. De plus, il met en danger son cousin le Vison d'Europe, qui est déjà menacé d'extinction, en s'octroyant son habitat et sa nourriture. De ce fait le Vison d'Europe est contraint de trouver d'autres habitats qui lui sont moins favorables et plus dangereux pour son maintien.

**Statut en Haute-Marne : Chassable - Piégeable** (ESOD dont le piégeage est possible toute l'année en tout lieu, attention les pièges qui tuent sont interdits pour cette espèce, Arrêté 28/06/2016)

Afin d'éviter tout cela, et pour maintenir une bonne biodiversité, si vous avez **des informations concernant cette espèce**, comme des photos, des témoignages ou des prélèvements, **n'hésitez pas** à les faire parvenir à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne, ou à les saisir sur [www.vifigaune.com](http://www.vifigaune.com) ou sur l'appli.

# SUIVIS DES GRIVES EN HAUTE-MARNE

Depuis 8 ans déjà, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne emploie des services civiques pour réaliser différents suivis ornithologiques en collaboration avec l'ISNEA (Institut Supérieur Nord Est Atlantique).

Ces suivis sont réalisés sous formes de différents comptages à des périodes bien précises de l'année et suivant un protocole prédéfini. L'un d'entre eux permet de dénombrer les espèces d'oiseaux migrateurs terrestres passant en Haute-Marne en octobre et novembre.

Pour ce faire, nos services civiques se rendent aux points précis des axes principaux de migration qui restent identiques chaque année. Ces lieux de comptages sont déterminés grâce aux points de rencontres de différents flux migratoires. Il faut ensuite s'y rendre au moins deux fois par semaine, à partir du lever du soleil et rester les 4 heures suivantes, car cette période correspond au pic migratoire. Elle est donc idéale pour comptabiliser le plus d'individus et d'espèces possibles. Néanmoins,

les conditions météorologiques vont impacter la migration mais aussi la qualité des comptages. En effet, la pluie ou un vent violent obligent les oiseaux à rester sur place et à repousser leur migration. Des conditions favorables aux oiseaux leurs permettent de poursuivre leur migration facilement en volant haut dans le ciel, mais cela peut compliquer l'observation voire la rendre impossible.

Ces suivis d'oiseaux migrateurs terrestres ont permis d'inventorier de nombreuses espèces comme le milan royal, le pinson des arbres, l'alouette des champs, le pipit farlouse ou encore les grives draines, litornes, mauvis et musciennes. Ces dernières, dont le chant est souvent symbole de l'arrivée des temps froids, sont des oiseaux phares de la migration.

	Grive Draine	Grive Litorne	Grive Mauvis	Grive Muscienne
<b>Statut</b>	Nicheuse Migratrice Hivernante	Nicheuse Migratrice Hivernante	Migratrice Hivernante	Nicheuse Migratrice Hivernante
<b>Poids moyen (G)</b>	110	100	60	70 à 80
<b>Type d'habitat</b>	Des massifs forestiers aux biotopes bocagers	Forêts mixtes, zones marécageuses, prairies, lisières	Des massifs forestiers aux biotopes bocagers	Arbres, buissons, haies
<b>Période de migration</b>	Mi-février à fin avril Début octobre à mi-novembre	Mi-février à fin avril Début octobre à mi-novembre	Mi-février à fin avril Début octobre à fin novembre	Mi-février à fin avril Mi-septembre à mi-novembre
<b>Période de nidification</b>	Début avril à fin juin	Début mai à début août	Début mai à mi-juillet	Début mars à fin août
<b>Nombre d'œufs par couvée</b>	3 à 5	4 à 6	4 à 6	4 à 6
<b>Durée de couvain (jours)</b>	12 à 15	11 à 14	12 à 13	12 à 14
<b>Âge d'envol (jours)</b>	14 à 16	12 à 15	14	13 à 14
<b>Nombre de couvée par an</b>	2 à 3	1 à 2	2	2 à 3
<b>Localisation des nids</b>	Dans un arbre, entre 5 et 9 mètres de haut	Dans un arbre	Au sol sous une végétation dense Sur un arbre	Dans un buisson ou un arbre, à environ 2,5 mètres



Nos services civiques se sont alors penchés sur l'abondance d'individus pour chacune des grives lors de la migration au cours de ces huit dernières années dans le département.

On remarque que l'abondance des grives sur le territoire va suivre des variations (augmentation ou diminution) au fil des ans mais pourtant les populations de grives restent maintenues. Ces fluctuations enregistrées, notamment en 2017, 2018 ou 2023 où une diminution du nombre d'individus relevés est observée, peuvent s'expliquer de différentes façons. Pour rappel, leur migration est due aux chutes des températures dans leurs aires de répartition naturelles, provoquant la raréfaction des ressources alimentaires.

La première possibilité serait un retard dans leur migration ou une migration partielle dû à des températures plus douces dans les pays d'origine des grives (Russie, Scandinavie, Ecosse, Estonie). Des



Grive Draine

conditions climatiques défavorables ou idéales lors de leur migration en Haute-Marne, ont pu entraîner une difficulté à dénombrer le passage des individus, expliquant alors les observations.

Plus en détail, en 2017 les températures en Russie et en Scandinavie sont restées assez douces limitant la migration des grives musciennes. Cette même année, en Ecosse et en Estonie, des températures similaires ont été relevées retardant le départ pour les autres grives. En 2017, on peut donc déduire un décalage général de la période migratoire pour l'ensemble de ces espèces.

En 2023, bien que les températures aient été plus chaudes que les moyennes de saison, ce qui aurait dû repousser la migration, a entraîné une forte raréfaction de la ressource alimentaire pour les grives draines et musciennes. Celles-ci ont alors été contraintes d'entamer leur migration dès le mois d'octobre.

Les grives litornes et mauvis quant à elles, ont repoussé leur migration. Seulement, depuis l'arrivée d'une vague de froid globale au cours de ce dernier mois, réduisant leur ressource alimentaire, les grives ont migré. En effet, de grands rassemblements de litornes ont été observés dans les milieux ouverts.

Si vous souhaitez suivre l'évolution des suivis ornithologiques réalisés par les services civiques, n'hésitez pas à vous abonner à nos pages Facebook et Instagram.



Grive litorne

# LAYONS DE TIR EN BATTUE : QUELQUES AVANTAGES INDÉNIALES

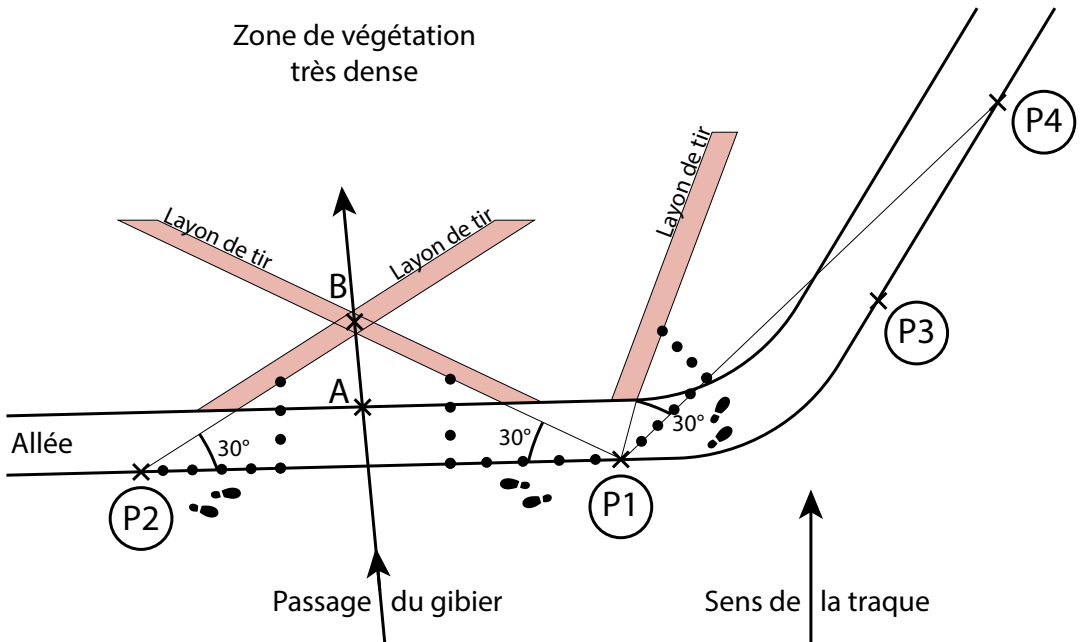
On les appelle couramment « moustaches de tir », mais derrière ce terme fort peu cynégétique se cache un aménagement des postes de battues qui peut s'avérer fort intéressant dans certains cas, surtout quand la végétation est très dense dans le dos de la ligne de fusils.

Concrètement, il s'agit tout simplement de réaliser des layons de tir derrière les postes prévus pour une battue, en élaguant le surplus de végétation sur 1 m à 1.50 m de largeur et une vingtaine de mètres de longueur, et en respectant bien les angles de sécurité par rapport aux postes voisins.

Vous devez penser que ces aménagements représentent un gros travail de préparation, car la végétation reprend ses droits à chaque saison, et

vous avez tout à fait raison. **Pour rester fonctionnels, ces layons doivent être rafraichis chaque été**, et cela peut représenter beaucoup de boulot. Cependant, en y réfléchissant bien, et en se limitant aux postes les plus délicats, surtout ceux rendus difficiles par une végétation très fermée derrière le tireur, le jeu peut vraiment en valoir la chandelle.

Pour vous en convaincre, jetez donc un œil au croquis ci-dessous !



Vous êtes placé au poste P1, la traque vient vers vous et le tir n'est pas autorisé devant. Le gibier traverse l'allée à mi-distance entre vous et votre voisin placé au poste P2. La forêt devant vous est relativement claire, vous avez eu tout le temps d'identifier votre animal avant qu'il ne traverse l'allée. Par contre derrière vous, la coupe est très sale. A peine a-t'il sauté la ligne que l'animal n'est plus visible. Le tir au rembuché, au point A, était trop dangereux car l'angle de sécurité de 30° n'était pas respecté. Vous n'avez pas pu tirer. Quelle frustration !!!

Pire encore. Imaginons qu'un second animal pointe son nez sur la même coulée, quelques minutes plus tard, et que ce soit le sanglier de votre vie. N'allez-vous pas tout de même tenter un tir au rembuché, au point A, quitte à ne pas respecter les consignes de sécurité ? Après tout, c'est l'animal dont vous avez toujours rêvé, et personne ne saura jamais que vous avez transigé avec la règle... Peut-être, sauf si votre voisin s'écroule, touché par un ricochet...

**Pour éviter cette tentation très risquée, il aurait suffi que l'organisateur de la chasse ait pensé à réaliser un layon de tir, derrière votre poste, à 30° par rapport à la ligne (en couleur sur le croquis).** Vous observez l'animal jusqu'au rembuché, vous imaginez sa course dans le fourré et vous visez le point B, dans le layon. Vous lâchez la balle en toute sécurité, quand votre animal traverse le layon. Et si vous le manquez, votre voisin aura également la possibilité de tenter un tir, dans son propre layon. Deux opportunités de tir supplémentaires, sans aucun risque, n'est-ce pas ce que nous recherchons en permanence ?

Un autre cas de figure peut justifier ce type d'aménagement, c'est la nécessité de définir votre angle de sécurité par rapport à un point invisible pour le tireur. Revenons à notre schéma et regardons ce qui se passe du côté gauche du poste P1. La ligne fait un virage, on a donc rapproché les postes.

Respecter les consignes de sécurité par rapport au poste P3 ne présente aucune difficulté. 5 pas dans la direction du voisin et 3 pas à l'équerre, c'est le b-a-ba. Sauf qu'en arrivant au poste P1, le chef de ligne m'a demandé de prendre en référence le poste P4 pour établir mon angle de sécurité, car il est jugé suffisamment proche pour justifier une telle précaution. Le problème, c'est qu'à cause de la courbe de la ligne, la végétation me cache le second voisin en P4. Dans ces conditions, impossible de définir correctement la direction de marche pour mes 5 premiers pas, mon angle de 30° aura donc toutes les chances d'être mal positionné.

Là encore, le layon de tir va trouver toute son utilité. Il aura été correctement jalonné au préalable, hors action de chasse, en prenant par exemple des points de repères intermédiaires par rapport au poste P4. Ensuite, les consignes de tir deviennent ultra simples : « le layon représente votre limite de tir en sécurité – Donc, tir interdit entre la ligne et le layon »

En conclusion, point n'est besoin d'envisager cet aménagement pour chaque poste de chaque battue. Cependant, quand la configuration du terrain et la densité de végétation rendent aléatoires la mise en place des moyens de sécurité classique, il peut sans doute s'avérer payant de penser aux « moustaches de tir ».

**alcédo**  
chasse & pêche

**OFFRE 1<sup>ER</sup> PERMIS**

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?  
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:

**1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo**  
**+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis**

**PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !**

<b>-15%</b>	<b>-15%</b>	<b>-20%</b>
<b>MUNITIONS</b> OFFRE PREMIER PERMIS	<b>CHAUSSANT &amp; ACCESSOIRES</b> OFFRE PREMIER PERMIS	<b>VÊTEMENTS</b> OFFRE PREMIER PERMIS
Gamme de Cartouches ALCEDO prix 150 le fusil - hors port permis	Bottes, chaussures, chaussettes chaussons, gilettes, accessoires	Pantalons, cuirassés, vestes gilets, casquettes

ALCEDO LANGRES  
Rue Louis Lepitre  
52200 LANGRES  
03 25 90 01 16

GRAND PARQUET  
FONTAINEBLEAU



Nouveau  
Cheval Arts en scène  
Gilliane SENN

25 & 26

NATURE & VENERIE

Mai  
2024

La Ruralité en Fête



Régionale d'Élevage du Club du Chien d'Ordre, du Retriever, du Jack Russel et autres Terriers (CFATDT),  
Working-Test international

Championnat de France du Cheval de Chasse. Amazones, Baptêmes poneys, Spectacles équestres, Trompes de chasse,  
Attelages, Archerie, Fauconnerie, Pêche

Présentation d'équipages de chasse à courre . Cross par équipage  
Concours toutes catégories de trompes de chasse.

Messe de Saint Hubert . Le Samedi Spectacle semi-nocturne



Taris 10€, gratuit pour les - de 12 ans

Grand village d'exposants & produits du terroir / Restaurations sur place

Photo © Valérie Thomas Tavernier

# UN SANGLIER BIEN ARMÉ

Un sanglier bien armé a été prélevé sur la commune d'Arc en Barrois par Mme Claudine Renaudin.

Le jeudi 2 novembre 2023, sous la pluie, en battue, je suis accompagnée de ma petite fille Calie 12 ans, passionnée de la nature et très motivée pour rester au poste à attendre le début de la partie de chasse. La traque commence. Et après une bonne heure d'attente, soudain un sanglier se dérobe, je l'identifie, tire une balle et il s'effondre sur place. C'est un joli mâle présentant un trophée de toute beauté.

Claudine Renaudin



Les dernières actus de votre FDC sont aussi sur Instagram !

Rejoignez-nous

[WWW.INSTAGRAM.COM/FDC\\_62](https://www.instagram.com/fdc_62)

## SARL BRESSON Éric



### CROQUETTES GAMME « CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg proposé au prix de 34,60 € le sac, 32,60 € le sac à partir de 4 sacs

### CROQUETTES GAMME « EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg proposé au prix de 37,90 € le sac, 35,90 € le sac à partir de 4 sacs

Service commande pour la Haute-Marne :

06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien  
votre territoire  
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

# TÉLÉTHON, CHASSEURS...

## LE GRAND WEEK-END DE LA SOLIDARITÉ

De nombreux bénévoles se mobilisent début décembre pour les enfants atteints de maladies orphelines. Depuis des années, la chaîne de solidarité permet de récolter des fonds pour le téléthon.



Un repas très convivial

Cette année encore, la Fédération des Chasseurs a été sollicitée par le maire de Chamarandes-Choignes pour lui fournir du gibier afin d'organiser un repas. Challenge à relever, toute la nourriture est sous forme de dons. Cela permet de reverser entièrement à l'AFM.

Grâce à l'équipe de chasse de Vouécourt représentée par Philippe Police, 10 kg de viande ont été livrés à

bon port, décortiqués dans la cuisine du maire, et mijotés par un cuisinier bénévole de Chamarandes. Un grand merci à tous car 54 convives ont apprécié et passé un bon moment de solidarité et de convivialité pour une bonne cause.

Le bénévolat est le départ d'une chaîne de générosité qui fait vivre nos territoires.

## Dispositifs d'alarme

spécial chasseurs haut-marnais



Doro 450  
24,90€/mois  
-15%

+ 30€ de frais d'installation  
\* 15 % de remise sur l'abonnement



PV sécurité

Pour découvrir nos solutions  
contactez votre conseiller local au

03 25 30 26 26

ou sur notre site internet

[pvsecurite.fr](http://pvsecurite.fr)



# QUAND LES CHASSEURS COLLABORENT AVEC LES MARCHEURS

Malika, Laurence, Sylvie et Céline vont participer à la prochaine édition du trek "elles marchent" du 22 février au 1er mars 2024 dans le désert marocain. Avant même le défi sportif, il s'agit pour elles, de venir en aide à la population marocaine du Sahara en organisant des actions solidaires en fonction des priorités locales données.

Après 4 jours de marche, grâce à l'association "Le défi du cœur" et en collaboration avec les responsables marocains, elles planteront des palmiers et moringas dans le village de Ramlia et travailleront sur la réfection d'une école. 75 équipes de nombreux pays y participent. **Pour ce faire, elles ont créé une association humanitaire "Loloteams"** afin de rechercher des sponsors. Les dons récoltés financeront à la fois leur projet et l'association "Le défi du cœur" qui organise l'évènement et dont le



but est de mener des projets solidaires au travers d'évènements sportifs.

Ce défi nécessite 5 mois d'entraînement, avec des marches chaque week-end sur des sentiers de randonnée plus ou moins vallonnés, pouvant aller jusqu'à 25 km/jour. Afin d'organiser leurs marches en toute sécurité, durant la période de chasse, elles ont contacté la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne qui a accepté de leur consacrer du temps en vérifiant la présence des différentes chasses sur chaque parcours et en leur proposant des solutions pour contourner les zones potentiellement chassées. **Voici un bel exemple de cohabitation entre les marcheurs et les chasseurs !**

La FDC 52 a toujours milité pour l'utilisation et le partage de la nature. L'ancien Schéma Départementale de Gestion Cynégétique présentait les différentes associations qui pratiquent des activités de plein air et proposait des réunions pour échanger, informer et agir sur le terrain. La FDC 52 a de son propre chef proposé également à ses adhérents l'utilisation de l'application Geochasse pour localiser les zones de chasse.

Les particuliers pourraient ainsi consulter le site et localiser des zones non chassées pour pratiquer leurs loisirs.

An advertisement for 'Armurerie CHASSETIR 52'. The background is a photograph of a gun store interior with shelves of rifles. The text 'Armurerie CHASSETIR 52' is overlaid in large white and green letters. A circular logo on the right features a cartoon character and the text 'Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne'.

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - [chassetir@orange.fr](mailto:chassetir@orange.fr)

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

# RÉSULTATS DES ANALYSES

## SAGIR 2023

Date	Commune	Espèces	Cause Mortalité
02/01/2023	Chassigny	LIÈVRE	Tularémie
14/01/2023	Bannes	LIÈVRE	EBHS – Tularémie
21/01/2023	Bailly aux Forges	Chevreuil	Pasteurellose
12/02/2023	Semoutiers	SANGLIER	Présence d'abcès suite à vieille blessure
13/03/2023	Coiffy le Bas	Pigeon ramier	Suspicion de trichomonose
26/03/2023	Saulxures	Mouette rieuse	Résultat grippe aviaire négatif
14/05/2023	Vaux sous Aubigny	Fouine	Empoisonnement négatif
23/06/2023	Dommartin le Franc	Lièvre	Empoisonnement négatif EBHS et Tularémie négatifs
18/09/2023	Froncles	Sanglier	PPA négatif
01/11/2023	Mareilles	Lièvre	EBHS
07/11/2023	Silvarouvres	Sanglier	PPA négatif
12/11/2023	Ormoy sur Aube	Sanglier	PPA négatif
20/11/2023	Châteauvillain	Sanglier	PPA négatif

**20% de remise\* sur l'article Solognac de votre choix.**

**DECATHLON**  
Saint Dizier

*\*Remise non cumulable avec d'autres offres et promotions. Valable une seule fois jusqu'au 30/06/24*

Partenaire de la Fédération Chasseurs de la Haute-Marne

Je t'aime, chasseur passionné à votre service

# MALADIE D'AUJESZKY

## DES NOUVELLES DE L'ÉTUDE NATIONALE

Tout le monde chez les chasseurs connaît la maladie d'Aujeszky et craint pour ses chiens car la mortalité, si l'un de ses compagnons est contaminé, est proche de 100% !



Aujourd'hui, seul le vaccin AUSKIPRA BK® est utilisé pour vacciner les chiens mais c'est un vaccin porcin qui n'a pas été étudié chez les chiens.

Aussi, à la suite de plusieurs mortalités de chiens de chasse au sanglier, une étude portant sur la vaccination de ces chiens par ce vaccin a été initiée dans le département de l'Aube fin 2021 et les premiers résultats sont connus. Cette étude, pilotée par la FNC, visait à évaluer chez les chiens les effets indésirables éventuels et à mesurer l'efficacité de ce vaccin mis sur le marché. Elle a été menée par la Fédération Nationale des Chasseurs en lien avec

l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, le Laboratoire National de Référence pour Aujeszky (ANSES), l'École Vétérinaire de Nantes (Oniris), l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort, le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de l'Aube et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Cette étude démarrée à l'automne 2021 a duré 2 ans durant lesquels 160 chiens de chasseurs au sanglier ont été suivis. Elle s'est tenue dans des zones où il a été vérifié que le virus circule activement chez les sangliers.

Les résultats de cette étude montrent que ce vaccin entraîne bien une production d'anticorps chez les chiens. Cependant, **ces anticorps ne semblent pas capables de neutraliser le virus de façon importante et durable.**

Cette étude qui visait à mesurer la protection conférée par la production d'anticorps, mérite donc d'être poursuivie afin de mesurer l'activation de l'immunité cellulaire par ce vaccin. Ce deuxième volet est actuellement en cours d'exploration.

**Le Président Corvasce et la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne continuent à porter à haute voix auprès de la FNC et de Willy Schraen, Président FNC la nécessité de protéger nos fidèles compagnons et de trouver des solutions efficaces et durables !**

### Rappels

#### La maladie d'Aujeszky

- ⊕ Maladie virale hautement contagieuse
- ⊕ Touche essentiellement **les porcs et les sangliers**
- ⊕ Touche de façon accidentelle les carnivores (chiens, chats, renards...) et les ruminants
- ⊕ N'est pas transmissible à l'Homme

#### Symptômes chez le chien :

- ⊕ S'exprime par une encéphalomyélite (inflammation du cerveau) d'évolution rapide
- ⊕ **Incubation courte, de 2 à 6 jours**
- ⊕ **Symptômes proches de ceux de la rage** : abattement, inquiétude et nervosité, démangeaisons importantes, paralysie, salivation intense, troubles respiratoires
- ⊕ Une fois déclarée, la maladie entraîne la mort en moins de 24h

#### Mode de contamination :

- ⊕ **Contact sanguin** avec un animal malade,
- ⊕ **Ingestion de viandes ou d'abats crus**, congelés (et peut-être même cuits) de sangliers malades, même plusieurs jours après la mort

# UN PREMIER SANGLIER EN BATTUE POUR ELINA

Elina, âgée de 17 ans, a fait ses premiers pas à la chasse en 2022 après avoir passé la formation chasse accompagnée. Elle a ensuite obtenu son permis de chasser l'année suivante à Chaumont.



Le 10 décembre 2023, lors d'une battue organisée par la société de chasse de Louvemont, Elina a prélevé son premier trophée de chasse.

C'était son premier tir sur sanglier lors de cette battue, un tir au fusil à environ 25 mètres qui lui a fort réussi puisqu'elle a abattu un beau spécimen, un mâle de 121 kg, juste derrière l'oreille.

Elle lui a rendu hommage (rituel des honneurs) entourée de son père et son grand père eux-mêmes chasseurs et a pu être félicitée par tous ceux présents à cette battue dont ses cousins, oncles et tantes, tous extrêmement fiers d'elle et heureux de transmettre cette belle passion.

Un jour qui restera gravé dans sa mémoire à tout jamais !!

# PREMIER PERMIS, PREMIER SANGLIER AU TABLEAU POUR VALENTIN

Valentin a brillamment réussi l'examen du permis de chasser en juillet dernier.

Depuis l'ouverture, fier de son tout nouveau permis validé en Haute-Marne, il participe chaque semaine à différentes battues au grand gibier, en rêvant bien entendu à son premier sanglier. Mais, au cours de l'année 2023, la chance ne lui avait pas souri : aucune occasion de tirer Sus Crofa dans les conditions de sécurité apprises pendant sa formation ne s'est présentée à lui.

Et Valentin commençait sérieusement à s'impatienter, se demandant pourquoi Saint Hubert lui imposait une telle durée de mise à l'épreuve.

Il lui a fallu attendre le 4 Janvier 2024 pour que la chance tourne enfin. Invité ce jour-là par l'équipe du Château de Donjeux, Valentin a eu le bonheur de voir arriver à son poste ce joli ragot de 87 kg, et d'arrêter sa course d'une seule balle en pleine tête.

Premier tir, première réussite impeccable : on ne peut que lui souhaiter que ce soit le début d'une très longue série !

Ses amis sonneurs de trompe aux Echos du Vallage, présents à cette battue, ont bien évidemment fait résonner le rendez-vous de chasse de quelques fanfares de circonstance pour son baptême, en terminant comme il se doit par « Les Honneurs ». Gageons que le souvenir de ce premier sanglier gardera une place de choix dans la mémoire de notre jeune nemrod !!!



# UNE BELLE RECHERCHE RÉUSSIE APRÈS UNE PREMIÈRE POURSUITE !

Il est 10 heures, j'ai rendez-vous avec Daniel pour une recherche d'un chevreuil potentiellement blessé. Il a un peu neigé dans la nuit et une fine pellicule de neige recouvre le sol et la végétation. La température qui se radoucit en ce mois de février avec l'arrivée du soleil, ne laisse guère d'espoir de voir perdurer ce fin manteau. Nous nous rendons sur les lieux dans la forêt de C.

Un chasseur posté a vu passer non loin de lui sans pouvoir le tirer, un chevreuil qui lui semblait blessé. Après prise de renseignements, il s'avère qu'un traqueur avait tiré une petite chevrette qui était non chassée et qu'il pensait avoir manquée. L'animal n'a pas réagi au tir. Par acquis de conscience, l'adjudicataire a préféré appeler un conducteur UNUCR afin de ne pas perdre un animal éventuellement blessé. Cela fait maintenant plus de 24 heures que celui-ci a été tiré.

Sans connaître l'emplacement de l'anschuss, je fais quêter Rehmont en longe dans la zone où le chevreuil a été vu. Après quelques minutes, Rehmont marque quelque chose, du sang ! Le sang sur les feuilles mortes est rendu à nouveau liquide par la neige fondante. Une chance pour confirmer le travail du chien ! Rehmont semble suivre une piste avec concentration, il n'y pas de sang visible pour confirmer son travail mais en l'absence de certitudes et au vu de son travail, je lui fais confiance. Après plusieurs centaines de mètres, Rehmont s'arrête sous une vieille tête de chêne cassée et marque quelque chose. En effet, il y a beaucoup de sang, à priori une reposée debout qui confirme son pistage. Le chevreuil s'est arrêté en haut d'une combe au fond de laquelle se trouve un chemin fréquenté. Probablement, a-t-il attendu d'être tranquille pour continuer sa fuite.

La recherche se poursuit, nous descendons la combe en prenant une coulée puis remontons l'autre versant. Le chevreuil semble prendre la direction d'une parcelle fourrée, espérons qu'il se soit arrêté dedans. Rehmont semble suivre la piste sans difficultés malgré les 24 heures qui se sont écoulées depuis le tir. Nous arrivons enfin dans la coupe épaisse, après une centaine de mètres, il semble perdre la piste et commence à tourner en rond et paraît éventer quelque chose. A son comportement, je pressens que le chevreuil est probablement couché ou mort à proximité. En effet, je lève les yeux et vois la chevrette couchée, Rehmont au bout de la longe est juste à 1 mètre. La chevrette se lève et démarre, un de ses cuissots

est très abimé mais elle a ses quatre pattes. C'est une balle de muscle. Je décide de lâcher Rehmont qui part en chassant. C'est une première pour lui. J'espère que mon teckel pourra rattraper la chevrette malgré ses petites pattes. La chasse reste dans la parcelle en régénération un moment puis prend la direction de la combe. Je cours pour essayer de l'intercepter, trop tard, je vois passer le chevreuil mais je ne peux le tirer. Rehmont arrive quelques secondes plus tard sans chasser mais sur la voie du chevreuil. Je l'encourage : « chope le ! ». Plusieurs minutes se passent, soudain j'entends le chevreuil, je cours dans cette direction, quelle chance mon brave petit teckel a réussi son ferme ! Je m'empresse d'abrèger les souffrances de cet animal et félicite Rehmont pour ce magnifique travail et cette belle première poursuite.

C'est bien une balle de venaison, quelle souffrance pour cette pauvre chevrette mais quelle résistance pour cet animal réputé fragile.

Une belle leçon également pour les chasseurs qui doivent toujours vérifier leur tir même si l'animal ne « marque » pas le coup de feu et paraît manqué.



Grégoire MARTIN  
Conducteur agréé UNUCR  
52120 CHATEAUVILLAIN  
06.25.35.76.89

# SAUCISSES DE SANGLIER AUX CHÂTAIGNES



## Ingédients (15 saucisses)

- ⊕ 1 kg d'épaule de sanglier sans os
- ⊕ 300 g de barde de porc
- ⊕ 200 g de châtaignes cuites
- ⊕ Boyaux naturels
- ⊕ 4 gousses d'ail
- ⊕ 3 oignons
- ⊕ 1 cuillère à soupe de sucre brun
- ⊕ 6 baies de genièvre (optionnel)
- ⊕ 1 feuille de laurier
- ⊕ 2 cuillères à soupe d'origan séché
- ⊕ 1 cuillère à café de poivre noir
- ⊕ 16 g de sel
- ⊕ 2 verres de bière à la châtaigne (optionnel)
- ⊕ Huile d'olive

### INSTRUCTIONS

Découpez l'épaule de sanglier en cubes de 1.5 cm, la barde en lanières et hachez les châtaignes. Réservez le tout au réfrigérateur avec le hachoir pendant une vingtaine de minutes.

Emincez les oignons. Faites-les caraméliser dans une casserole avec un trait d'huile d'olive, le sucre brun, les baies de genièvre et la feuille de laurier. Ajoutez un verre de bière et laissez complètement réduire sur feu vif. Laissez refroidir puis enlevez les baies de genièvre et la feuille de laurier.

Passez la viande, la barde et les châtaignes au hachoir (grille n°5). Pesez l'ensemble et ajoutez le sel (l'assaisonnement indiqué est pour 1.3 kg). Pilez l'ail, ajoutez la bière restante, l'origan, le poivre moulu puis les oignons caramélisés. Mélangez soigneusement à la main. Préparez le poussoir, vérifiez les boyaux et commencez l'embossage. Roulez puis divisez les saucisses.

Recette de Renards Gourmets  
pour Je cuisine du gibier

*PS : les saucisses se conservent 4 jours au réfrigérateur ou 7 jours sous vide. Elles peuvent parfaitement être congelées (conservation : 3 mois).*

# DATES À RETENIR

**10 mars** : Date limite pour saisir les demandes de plan de chasse chevreuil, cerf et sanglier sur l'Espace Adhèrent de la FDC 52

**10 mars** : Date limite pour saisir les tableaux de chasse petit et grand gibier, les prélèvements d'animaux nuisibles sur l'Espace Adhèrent de la FDC 52

**10 mars** : Date limite pour saisir, si modification, vos parcelles de plan de chasse sur "Espace Adhèrent saisie des parcelles et votes" de la FDC 52

**Du 22 au 25 mars** : Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage à Mantes la Jolie

**23 mars** : Formation venaison

**Du 2 au 22 avril** : CLC Sangliers

**5 avril** : Formation corvidés

**9 avril** : Réunion de pré-AG à 18h à la Salle des Fêtes de Semoutiers

**11 avril** : Réunion de pré-AG à 18 h à la Salle du Foyer Jeanne d'Arc de Montigny

**15 avril** : Réunion de pré-AG à 18 h à la Salle des Fêtes de Poissons

**17 avril** : Réunion de pré-AG à 18 h à la Ferme Diderot de St Geosmes

**Du 19 au 22 avril** : Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs dématérialisée

**20 avril** : Formation chasse à l'arc

**18 et 19 mai** : "Chasse et Nature en Fête" au Château de Joinville

**25 et 26 mai** : Nature & Vénerie au Grand Parquet de Fontainebleau

**31 mai** : Formation 1ers secours chiens de chasse

**Du 14 au 16 juin** : Game Fair à Lamotte-Beuvron

**19 et 20 juin** : Formation piégeage

**22 juin** : Formation sécurité autour de Langres

**7 septembre** : Formation sécurité

**7 et 14 septembre** : Formation garde particulier

BRÈVES

# COBEVIM

## Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE

**CROQUETTES\***



\*Tarifs par palette

**CRUD / GOUDRON**



**ATTRACTANT**

**NOUVEAU!**  
Blackvit 500g





des PRIX, du CHOIX, des CONSEILS !

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

**Magasin**  
RN19 - 52800 FOULAIN  
03 25 31 13 64  
contact@cobevim.com

**@ Vente en ligne**  
www.cobevim-boutique.fr

## BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom
Prénom
Adresse
Ci-joint un règlement de 4 € par ~ chèque postal ~ chèque bancaire
A
Le

**Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne**  
16, rue des frères Parisot BP 40137  
52004 Chaumont Cedex

Signature,

FÉDÉRATION DES  
CHASSEURS DE  
LA HAUTE MARNE

**BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION**  
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2024

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME\_HAUM



**15€** au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)  
**24€** au lieu de 27€ le billet 3 jours

# LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

ANCGG-AFMT  
LES PLUS BEAUX  
**TROPHÉES** DE  
CHAMPAGNE-ARDENNE

# Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 JUIN 2024  
LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



**CHASSEUR**.COM

PARTENAIRE MAJEUR

gamefair.fr



Nature Dog



Entre  
chasseurs.com

